



L'ACTION MUNICIPALE

Votre Municipalité vous informe • DÉCEMBRE 2016



Bruno Laroche, maire
450 563-2505 #2235
blaroche@saint-hippolyte.ca



Gilles Beauregard
Maire-suppléant,
finances et communications
450 563-2505 #2507



Yves Dagenais
Sports, loisirs
et plein air
450 563-2505 #2503



Chantal Lachaine
Culture, événements
et vie communautaire
450 563-2505 #2502



Denis Lemay
Travaux publics
et sécurité publique
450 563-2505 #2506



Donald Riendeau
Service de l'urbanisme
450 563-2505 #2504



Bruno Allard
Service de l'environnement
450 563-2505 #2505

Un grand virage se prépare... dès janvier 2017!

Comme toutes les villes du Québec, Saint-Hippolyte a jusqu'en 2020 pour se conformer aux exigences de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles mais la Municipalité a préféré emboîter le pas dès 2017. C'est pour cette raison que, depuis déjà plusieurs mois, une vaste campagne d'information bat son plein concernant l'arrivée prochaine du bac brun pour la collecte des matières organiques sur notre territoire. Soirée de consultation publique, sondage Web, affichage, plusieurs outils de communication ont été utilisés pour bien informer nos citoyens.

Les raisons d'emprunter ce grand virage sont nombreuses :

- Respect des exigences gouvernementales ;
- Augmentation du montant des subventions versées par le gouvernement à la Municipalité pour ses efforts de détournement des matières de l'enfouissement ;
- Diminution des gaz à effet de serre ;
- Réduction des déchets ;
- Espace de plus en plus restreint dans nos sites d'enfouissement ;
- Fabrication d'engrais naturel.

Outre le nouveau bac pour les matières organiques qui vous sera livré en avril prochain, un **nouveau bac noir pour la collecte des ordures** sera également acheminé à tous les foyers hippolytois d'ici le 27 janvier 2017. Facturé aux citoyens dans plusieurs municipalités, le nouveau bac noir sera offert gracieusement à la population de Saint-Hippolyte grâce à la performance remarquable de la Municipalité dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

Encore ici, les raisons de remplacer notre boîte à déchets par un bac noir sont importantes :

- Afin de respecter l'objectif de réduire l'enfouissement des déchets, puisque certains bacs ou boîtes à déchets peuvent contenir un volume trop important de matières résiduelles et que la Municipalité doit en limiter les quantités ;
- Une collecte mécanisée, qui nécessite l'uniformisation des bacs, est envisagée par la Municipalité au cours des années à venir ;
- Plaintes, réclamations, obstacles à l'entretien des routes et au déneigement, pollution visuelle, les boîtes à déchets s'avèrent souvent de véritables nuisances qui altèrent aussi l'image et le paysage de notre magnifique territoire.

La collecte à trois voies s'inscrit dans la politique provinciale qui vise l'interdiction de l'envoi dans un site d'enfouissement de la matière organique à compter de 2020. Comme son implantation sur notre territoire implique des changements importants, je vous invite à **consulter le Guide des collectes 2017 que vous avez reçu ou recevrez sous peu par la poste**. Nous sollicitons votre coopération afin de faire de ce projet un modèle de responsabilité citoyenne et environnementale. C'est ensemble, et un geste à la fois, que nous pourrions préserver les beautés et les richesses de notre territoire pour les générations à venir.

Je profite de cette édition de décembre pour vous transmettre, en mon nom et au nom des employés municipaux et des membres du conseil, nos meilleurs souhaits pour cette période des fêtes à venir. Que Noël vous apporte de grands moments de joie et de belles réjouissances et que la nouvelle année se déroule sous le signe de la paix, de la santé et du bonheur pour vous et pour chacun de vos proches.

Bruno Laroche



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

Voici le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, pour l'année 2017. Elles se tiendront à 19h à l'église paroissiale, au 2261 chemin des Hauteurs, aux dates suivantes :

Jour	Date	Jour	Date
lundi	9 janvier 2017	lundi	3 juillet 2017
lundi	6 février 2017	lundi	7 août 2017
lundi	6 mars 2017	mardi	5 septembre 2017
lundi	3 avril 2017	lundi	2 octobre 2017
lundi	1 ^{er} mai 2017	lundi	13 novembre 2017
lundi	5 juin 2017	lundi	4 décembre 2017



Bibliothèque et Culture

Expositions

450 224-4137
biblio@saint-hippolyte.ca
www.saint-hippolyte.ca
www.mabibliotheque.ca



HEURES D'OUVERTURE

Mardi et mercredi
13 h - 20 h

Jeudi et vendredi
10 h - 20 h

Samedi
10 h - 15 h

Horaires spécial du temps des fêtes

FERMÉ

Du 24 décembre au 6 janvier à l'exception des deux journées suivantes :

OUVERT Le mercredi 28 décembre de 10 h à 15 h et le mercredi 4 janvier de 10 h à 15 h

(Retour à l'horaire régulier le samedi 7 janvier)



À votre service

Modification du règlement

À partir du 1^{er} janvier 2017, veuillez noter que des ajustements mineurs seront apportés à la charte actuelle de règlements. Ainsi, l'option de renouvellement pour les documents audiovisuels (DVD, CD et livre audio) ne sera plus disponible, ce qui signifie que si vous empruntez des livres et un DVD, seuls vos livres pourront être renouvelés. Le DVD devra quant à lui être retourné en respectant l'échéance habituelle qui est de trois (3) semaines.

Liste de nouveautés

Vous aimeriez connaître les dernières acquisitions de votre bibliothèque ? Rien de plus simple! Il suffit de vous référer au www.mabibliotheque.ca pour accéder à la liste complète de toutes les nouveautés qu'il s'agisse de livres ou de documents audiovisuels comme les DVD.

Info-Biblio et culture : programmation janvier à avril 2017

Le visuel du dépliant Info-Biblio permet à l'utilisateur de repérer rapidement l'information désirée. En plus de l'horaire et des coordonnées de la bibliothèque, il présente la programmation régulière, la programmation EXTRA (sous forme de calendrier) et la liste des différents services offerts. Ce document est maintenant disponible en ligne sur le site de la Municipalité et sera distribué par la poste, au cours des prochaines semaines.

Vente de livres

Un franc succès pour la dernière vente de livres usagés qui se déroulait les 25 et 26 novembre derniers. Le comité de la bibliothèque tient à remercier tous ceux qui ont pris part à cette activité. L'argent recueilli, soit 503 \$, servira au développement de la collection de la bibliothèque en fonction des besoins exprimés par les usagés.

Programmation régulière

Heure du conte

1^{er} et 3^e samedi du mois de 10 h 30 à 11 h 30
Heure du conte suivi d'un bricolage

3 décembre : heure du conte en pyjama

17 décembre : spectacle de Noël

Cercle de lecture

Chaque jeudi de 13 h à 16 h

Cercle de lecture

2^e vendredi de chaque mois de 10 h à 12 h



PHOTO BÉLINDA DUFOUR

La magie des pixels

Art numérique

Denise et Pieter Mayer

Exposition jusqu'au 18 janvier

À travers leur art, Denise et Pieter Mayer cherchent à démontrer les beautés insoupçonnées de ce monde. Ils offrent aux spectateurs des images saisissantes à mi-chemin entre la réalité et l'imaginaire. À voir absolument!



Slippery Echoes/Réverbération

Réverbération

Marie-Pier Leclerc, peintre

Exposition du 19 janvier au 22 février

« Je n'ai jamais vu mon propre visage. J'ai vu ma réflexion. J'ai vu mon image. J'ai vu autrui. Je vois mon visage par dédoublement. Tout comme une éclaboussure, je ne peux me voir sans l'entremise de la photographie. Cette photographie qui, à la manière du liquide, reflète et déforme ma perception. Il en résulte alors un soi figé. Éphémère. »

Depuis le tout début de son parcours artistique, Marie-Pier Leclerc s'intéresse aux effets picturaux de l'eau. Elle porte une attention particulière aux réflexions qu'elle renvoie, à sa lumière, sa transparence et surtout, sa façon de briser et de transformer les corps. L'autoportrait

occupe également une place importante dans sa pratique. L'exposition Réverbération (Slipperie Echoes) représente les vibrations et la diffusion de l'être humain à travers sa propre image. Elle symbolise le calme et le tumulte, la lumière et la noirceur, l'apparence et la réalité, le silence et l'écho.

Vernissage

Le jeudi 19 janvier
de 17 h à 19 h

Bouchées apéritives
et rafraîchissements seront servis !

Loisirs et Plein air

Centre de plein air Roger-Cabana

À l'aube d'une nouvelle saison de ski, l'équipe du Service des loisirs est heureuse d'annoncer l'aménagement de deux nouveaux sentiers au Centre de plein air.

La nouvelle piste de ski de fond 1A reliera la base de la montagne au sommet, avec un dénivelé moins abrupte que la piste numéro 1. Les skieurs intermédiaires pourront ainsi faire une ascension graduelle sur une longueur de 1.7 km. Les raquetteurs pourront, eux aussi, bénéficier d'un nouveau sentier. D'une longueur de 2.3 km, la R7 sillonne la portion est du parc et offre de splendides points de vue sur la région, des massifs rocheux et de magnifiques conifères matures.

Journée Actineige

La journée Actineige se veut l'occasion rêvée pour les jeunes de **quatre ans et plus** d'effectuer leurs débuts en ski de fond ! Joignez-vous à notre équipe de moniteurs pour jouer et glisser avec nous !



Date : 14 janvier
Heure : 10 h à 12 h
Coût de participation : GRATUIT!
Location d'équipement si requis : 5 \$

FC Boréal – Activité de financement



Juste à temps pour les fêtes, votre Club de Soccer vous propose une activité de financement afin de vous aider à réduire vos frais d'inscription !

En quoi ça consiste ?

Le GRATTE-O-THON est un système de levée de fonds qui comporte des

cartes de dons à gratter, identifiées à notre sport.

Comment se procurer une carte ?

- En tout temps au club, soit en personne ou par téléphone
- Lors des festivals
- Aux sélections

Informations : 450 592-2282

Service sécurité incendie

Conseils de sécurité pour des fêtes paisibles

Le choix du sapin

Optez pour un sapin artificiel car il risque moins de prendre feu.

- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.



Le sapin naturel

- Veillez à ne pas l'installer trop tôt afin d'éviter qu'il ne soit sec avant la fin de la période des fêtes. Si cela était le cas, vous devrez passer Noël sans allumer les lumières qui le garnissent.
- Coupez de nouveau le tronc (une coupe en biseau) dès votre arrivée à la maison, même pour un arbre coupé. Les sapins demeurent parfois longtemps dans la cour du vendeur et la base du tronc s'assèche. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement. Ajoutez donc de l'eau tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ou des flammes.
- Débarrassez-vous de votre sapin en le jetant aux ordures dès que les fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison : un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer.
- Ne brûlez pas votre sapin dans le foyer ou le poêle à bois, il pourrait laisser des dépôts de créosote dans le conduit de la cheminée, ce qui augmente les risques d'incendie.

Les guirlandes de lumières

Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.

- Vérifiez les instructions du fabricant avant d'installer des lumières de Noël : respectez le nombre permis de jeux de lumières à mettre bout à bout.
- Assurez-vous qu'elles sont en bon état. N'installez pas de guirlandes si le cordon est endommagé ou séché, les douilles sont fissurées et les branchements sont lâches.
- Remplacez les ampoules défectueuses.
- Ne laissez pas les ampoules toucher le cordon d'alimentation ou un autre cordon électrique.



- Ne couvrez pas les guirlandes de lumières avec du tissu, du papier ni aucun autre matériau inflammable lorsqu'elles sont branchées.
- Les guirlandes de lumières ne doivent être utilisées que pour la période des fêtes. Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.
- Éteignez les décorations électriques dès que vous sortez et au moment d'aller au lit. Utilisez une minuterie : vous serez certain qu'elles s'éteindront tous les soirs en plus d'économiser de l'énergie.
- Ne surchargez pas le circuit électrique.

Bien utiliser les cordons de rallonge

Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.

- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous d'abord qu'il convient pour un usage extérieur.
- Ne cachez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se referme dessus.
- Ne surchargez les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.
- Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour de piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.



ATTENTION : ne fixez pas les cordons de rallonge avec des clous ou des punaises. Comme pour les guirlandes de lumières, utilisez des attaches de plastique ou du ruban isolant.

Les autres décorations

- Ne décorez jamais le sapin avec des chandelles.
- Ne suspendez pas de décorations ni aucun autre objet sur un cordon électrique ni sur un jeu de lumières.
- Ne décorez jamais le dessus de la cheminée avec des branches de résineux naturels comme les sapins, pins ou épinettes. Elles s'assèchent rapidement et peuvent

prendre feu.

- Attention à toute décoration qu'on serait tenté de suspendre à l'âtre. Elles pourraient s'enflammer lorsqu'on fait une attisée.
- Surveillez enfants et animaux domestiques lors de l'utilisation de chandelles d'ambiance. Placez ces dernières dans des chandeliers sécuritaires et éteignez-les lorsque vous quittez la pièce.



Les urgences n'attendent pas !

Votre numéro civique est-il bien visible de la rue ?

La Municipalité de Saint-Hippolyte, de concert avec son Service de sécurité incendie, réalisera au cours des prochains mois une vaste campagne d'information et de sensibilisation à l'importance de la visibilité des numéros civiques sur son territoire.

La sécurité avant tout

Puisque des centaines d'appels d'urgence sont effectués annuellement auprès du Service de sécurité incendie ou de la Sûreté du Québec, dans des contextes où chaque minute peut parfois compter, la visibilité des numéros civiques demeure une nécessité sur un territoire totalisant 132,6 km². C'est dans cet esprit que la Municipalité sollicitera la collaboration des hippolytois, au cours des prochaines semaines, afin de s'assurer que tous les immeubles soient bien identifiés, dans le respect de la réglementation municipale. Pour ce faire, des patrouilles seront effectuées et des avis d'infraction comportant des amendes pourront être émis si l'on constate que la réglementation municipale n'est pas respectée. Il importe de savoir que selon le **règlement municipal SQ 906 sur la numérotation des immeubles**, les numéros civiques doivent être installés de façon à être lus clairement de la rue, route ou chemin. L'identification du bâtiment doit par ailleurs être effectuée de façon esthétique et maintenue en bon état.

Pour le Service de police, le Service de sécurité incendie mais également, pour les ambulanciers, l'inspecteur du Service de l'urbanisme, l'évaluateur de la MRC ou tout service de livraison à domicile, une adresse visible et bien entretenue demeure une nécessité. La Municipalité de Saint-Hippolyte sollicite donc la collaboration de la population et tient à rappeler qu'un numéro manquant, trop petit, trop éloigné, mal éclairé ou masqué par des branches ou un auvent peut occasionner la perte de précieuses minutes en situation d'urgence.

Travaux rue de la Chaumine et chemin du lac à l'Ours

Contribution financière du ministère des Transports

M Laurent Lessard, Ministre des Transport du Québec, confirmait récemment l'octroi d'une aide financière de 24 250 \$ à la Municipalité de Saint-Hippolyte pour la réalisation de travaux sur son réseau routier.

Toujours soucieuse de trouver des sources de financement lui permettant de supporter la réfection de ses infrastructures, la Municipalité, par le biais de son Service des travaux publics, avait initié une demande d'aide auprès du ministère des Transports concernant les travaux prévus sur la rue de la Chaumine et le chemin du lac à l'Ours cette année.

Cette confirmation d'une contribution financière du ministère des Transports allège donc la facture de ces travaux qui ont été complétés récemment et qui se chiffrent à 117 000 \$.

Petits rappels saisonniers

Stationnement

Nous vous rappelons qu'en période hivernale, le stationnement sur les voies publiques est interdit du **15 novembre au 23 décembre, du 27 au 30 décembre, et du 3 janvier au 1^{er} avril** et ce, **entre minuit et 7h**.

Déneigement

Dans les prochaines semaines, assurez-vous de bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route. Ces éléments doivent être situés à 60 cm de l'emprise de rue (ligne de terrain).

Les boîtes à ordures, poubelles, bacs de recyclage et boîtes aux lettres doivent être bien nettoyés et balisés. Lors de la journée de cueillette, il importe aussi de s'assurer que les poubelles et bacs de recyclage sont disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service.

Enfin, rappelez-vous qu'il est interdit de déposer la neige dans toutes les rues de la Municipalité.

Toute l'équipe des travaux publics en profite pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes!

Fosses scellées : pensez à vidanger!



Vous recevrez des invités au cours de la période des Fêtes? Prenez les devants et songez à faire vidanger votre fosse scellée, histoire d'avoir l'esprit tranquille et de profiter pleinement des festivités.

Pour un rendez-vous, communiquez avec Fosses septiques Beaugard au 450 565-4718 ou 1 877-588-6868. Veuillez noter que des frais supplémentaires de 320\$ s'appliquent pour les vidanges effectuées en urgence le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

RAPPELS

Surveillez l'arrivée du **Guide des collectes 2017**, dans votre boîte postale d'ici la fin décembre! Il vous dévoilera tous les détails sur la nouvelle fréquence et les nouveaux secteurs de la collecte à trois voies.

Après la fermeture saisonnière de l'écocentre, conservez vos bonnes habitudes écologiques en allant porter chez des récupérateurs, les matières qui peuvent être nocives pour l'environnement. Consultez la section *Où aller après la fermeture saisonnière?* du site Internet des écocentres de notre MRC au www.ecocentresrdn.org.



Ce qui se récupère pendant la période des fêtes!

La période des Fêtes est bien souvent synonyme de consommation. Avec les cadeaux et les réceptions qui se multiplient durant cette période, on se retrouve alors avec un surplus d'emballages et d'autres produits dont il faut se départir. En de telles circonstances, comme pour le reste de l'année, votre bac de récupération est certainement l'un de vos alliés les plus importants. Comme il ne peut cependant recevoir toutes les matières, Recyc-Québec a préparé ce petit aide-mémoire pour vous aider à vous y retrouver : il propose tous les détails sur les façons de se départir de chacune des matières de manière responsable.

Source : Recyc-Québec.

- Veuillez noter que les sapins ne sont pas récupérés à Saint-Hippolyte.



La marche au ralenti

Contrairement à la croyance populaire, il n'est jamais efficace de laisser tourner longtemps le moteur de la voiture pour le réchauffer. Conduire ou utiliser un chauffe-moteur sont les meilleures façons de faire chauffer le moteur et d'économiser de l'énergie.